

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, les demandes de dérogation mineure suivantes ont été déposées :

Municipalité de Saint-Isidore (M. Sébastien Paradis) 684, rue des Moissons, lot no 6 354 693

Dans le but d'obtenir un permis de construction pour une résidence multifamiliale (6 logements), les normes relatives à la marge de recul arrière ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de zonage :

	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
Marge de recul arrière	4,86 m	9 m

Madame Cécile Parent et monsieur André Poirier, 330 rue Fortier, lot no 3 029 071

Dans le but d'obtenir un permis de lotissement pour la création de 2 lots constructibles, les normes relatives au frontage et à la superficie ne peuvent être respectées conformément à celles prévues au règlement de lotissement :

	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
<u>Lot no 1</u>		
Frontage	28,96 m	45 m minimum
Superficie	1 474 m.c.	2 500 m.c.
<u>Lot no 2</u>		
Frontage	28,96 m	45 m minimum
Superficie	1 482,5 m.c.	2 500 m.c.

Le conseil municipal de Saint-Isidore se prononcera sur ces sujets lors de la séance ordinaire du lundi, 15 novembre 2021, à 20 h 00, au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Une consultation écrite se déroule de la publication des présentes jusqu'au 14 novembre 2021. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire en adressant leurs commentaires soit :

- Par courrier : Municipalité de Saint-Isidore, 128 route Coulombe, Saint-Isidore (Québec) GOS 2S0
- Par courriel : info@saint-isidore.net

DONNÉ À Saint-Isidore, ce vingt-neuvième (29^e) jour du mois d'octobre deux mille vingt et un (2021).



Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier